

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

Faculté de Sciences Economiques Université de Poitiers

[#]

Aides financières

ALLOCATION DE MOBILITÉ ERASMUS +

Tous les étudiants (boursiers et non boursiers) ayant été sélectionnés pour partir étudier à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire Erasmus+ et ayant dûment complétés leur contrat de mobilité pourront bénéficier de l'allocation de mobilité européenne qui s'élève à :

200 € par mois pour les destinations suivantes : Italie, Royaume-Uni.

150 € par mois pour les autres destinations Erasmus+

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les étudiants qui partent dans le cadre d'un échange à l'étranger (Europe ou hors Europe) continuent de percevoir leur bourse universitaire versée par le CROUS et peuvent, en plus, candidater pour cette aide à la mobilité.

Montant : 400 € par mois. La commission de répartition des bourses décidera du nombre de mois attribués à chaque étudiant. Cette bourse peut se cumuler avec l'aide ERASMUS et l'aide Régionale.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS NON BOURSIERS (SÉJOURS HORS EUROPE)

Les étudiants qui souhaitent effectuer une période d'études dans un pays étranger, hors Union Européenne, peuvent solliciter cette aide à la mobilité.

Cette bourse concerne uniquement les étudiants ne disposant d'aucune aide dans les dispositifs existants.

Montant variable attribué en fonction de la durée et de la destination.

AIDE COMPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENTALE

Il est possible d'obtenir une aide financière complémentaire par démarche personnelle en s'adressant directement au Conseil Général de son département de résidence.



Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr